

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de la prévention des risques

**Décision n° AD 2010-47 du 17 août 2010
relative à l'agrément d'artifices de divertissement**

NOR : DEVP1021616S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 2352-1 ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2010 relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation des produits explosifs ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2010 portant habilitation et agrément de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité des produits explosifs et pour procéder aux examens et épreuves prévus à l'article 35 du décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 1998 relatif à l'habilitation du laboratoire de la société Brézac Artifices pour la réalisation des examens et épreuves en vue de l'agrément des artifices de divertissement ;

Vu la demande présentée le 5 juillet 2010 par la société Brézac Artifices ;

Vu les dossiers LCEB/BRZ/10/DA/BB-07 du 15 juillet 2010, LCEB/BRZ/10/DA/BB-08 du 15 juillet 2010, LCEB/BRZ/10/DA/BB-09 du 15 juillet 2010, LCEB/BRZ/10/DA/BB-10 du 15 juillet 2010, présentés à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport INERIS/AD/609 du 21 juillet 2010 ;

Vu la correspondance du 23 juillet 2010 du laboratoire d'essais de la société Brézac Artifices, route de Mussidan, 24130 Le Fleix ;

Considérant que les résultats obtenus suite à la mise en œuvre des épreuves et examens réalisés sur les échantillons présentés dans la demande répondent aux exigences du décret du 4 mai 2010 susvisé,

Décide :

Article 1^{er}

Les artifices de divertissement élémentaires portés dans le tableau ci-après sont agréés au titre du décret du 4 mai 2010 susvisé avec les numéros et les groupes de classement indiqués.

NOM COMMERCIAL DE L'ARTIFICE	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
Marron d'air Titanium.....	711 50-11	K3	BB/77950/07/17	42	75
Marron d'air Titanium (AE).....	711 50-11E	K3	BB/77951/07/17	42	75
50 Découverte Frisson.....	783 50-01	K3	BB/77952/07/17	43	60
50 Découverte Bleue.....	783 50-02	K3	BB/77953/07/17	43	60

NOM COMMERCIAL DE L'ARTIFICE	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
50 Découverte Jaune.....	783 50-04	K3	BB/77954/07/17	43	60
50 Découverte Verte	783 50-05	K3	BB/77955/07/17	43	60
50 Découverte Rouge	783 50-06	K3	BB/77956/07/17	43	60
50 Découverte Multicolore (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or)	783 50-08	K3	BB/77957/07/17	43	60
50 Découverte Argent.....	783 50-09	K3	BB/77958/07/17	43	60
50 Découverte Violette.....	783 50-10	K3	BB/77959/07/17	43	60
50 Découverte à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or)	783 50-12	K3	BB/77960/07/17	43	60
50 Découverte Clignotante.....	783 50-13	K3	BB/77961/07/17	43	60
50 Découverte Frisson Blanc	783 50-17	K3	BB/77962/07/17	43	60
50 Découverte Filet d'or.....	783 50-18	K3	BB/77963/07/17	38	60
50 Découverte Pluie d'or.....	783 50-19	K3	BB/77964/07/17	38	60
50 Découverte Frisson (AE).....	783 50-01E	K3	BB/77965/07/17	43	60
50 Découverte Bleue (AE).....	783 50-02E	K3	BB/77966/07/17	43	60
50 Découverte Jaune (AE).....	783 50-04E	K3	BB/77967/07/17	43	60
50 Découverte Verte (AE).....	783 50-05E	K3	BB/77968/07/17	43	60
50 Découverte Rouge (AE).....	783 50-06E	K3	BB/77969/07/17	43	60
50 Découverte Multicolore (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 50-08E	K3	BB/77970/07/17	43	60
50 Découverte Argent (AE).....	783 50-09E	K3	BB/77971/07/17	43	60
50 Découverte Violette (AE).....	783 50-10E	K3	BB/77972/07/17	43	60
50 Découverte à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 50-12E	K3	BB/77973/07/17	43	60
50 Découverte Clignotante (AE).....	783 50-13E	K3	BB/77974/07/17	43	60
50 Découverte Frisson Blanc (AE).....	783 50-17E	K3	BB/77975/07/17	43	60
50 Découverte Filet d'or (AE).....	783 50-18E	K3	BB/77976/07/17	38	60
50 Découverte Pluie d'or (AE).....	783 50-19E	K3	BB/77977/07/17	38	60
60 Découverte Frisson.....	783 60-01	K3	BB/77978/07/17	85	65
60 Découverte Bleue.....	783 60-02	K3	BB/77979/07/17	100	65
60 Découverte Jaune.....	783 60-04	K3	BB/77980/07/17	100	65
60 Découverte Verte	783 60-05	K3	BB/77981/07/17	100	65
60 Découverte Rouge.....	783 60-06	K3	BB/77982/07/17	100	65
60 Découverte Multicolore (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or)	783 60-08	K3	BB/77983/07/17	95	65
60 Découverte Argent.....	783 60-09	K3	BB/77984/07/17	100	65
60 Découverte Violette.....	783 60-10	K3	BB/77985/07/17	100	65
60 Découverte à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or)	783 60-12	K3	BB/77986/07/17	95	65
60 Découverte Clignotante.....	783 60-13	K3	BB/77987/07/17	85	65
60 Découverte Frisson Blanc	783 60-17	K3	BB/77988/07/17	100	65
60 Découverte Filet d'or.....	783 60-18	K3	BB/77989/07/17	85	65

NOM COMMERCIAL DE L'ARTIFICE	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
60 Découverte Pluie d'or.....	783 60-19	K3	BB/77990/07/17	85	65
60 Découverte Frisson (AE).....	783 60-01E	K3	BB/77991/07/17	85	65
60 Découverte Bleue (AE).....	783 60-02E	K3	BB/77992/07/17	100	65
60 Découverte Jaune (AE).....	783 60-04E	K3	BB/77993/07/17	100	65
60 Découverte Verte (AE).....	783 60-05E	K3	BB/77994/07/17	100	65
60 Découverte Rouge (AE).....	783 60-06E	K3	BB/77995/07/17	100	65
60 Découverte Multicolore (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 60-08E	K3	BB/77996/07/17	95	65
60 Découverte Argent (AE).....	783 60-09E	K3	BB/77997/07/17	100	65
60 Découverte Violette (AE).....	783 60-10E	K3	BB/77998/07/17	100	65
60 Découverte à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 60-12E	K3	BB/77999/07/17	95	65
60 Découverte Clignotante (AE).....	783 60-13E	K3	BB/78000/07/17	85	65
60 Découverte Frisson Blanc (AE).....	783 60-17E	K3	BB/78001/07/17	100	65
60 Découverte Filet d'or (AE).....	783 60-18E	K3	BB/78002/07/17	85	65
60 Découverte Pluie d'or (AE).....	783 60-19E	K3	BB/78003/07/17	85	65
75 Découverte Frisson.....	783 75-01	K3	BB/78004/07/17	135	75
75 Découverte Bleue.....	783 75-02	K3	BB/78005/07/17	135	75
75 Découverte Jaune.....	783 75-04	K3	BB/78006/07/17	135	75
75 Découverte Verte.....	783 75-05	K3	BB/78007/07/17	135	75
75 Découverte Rouge.....	783 75-06	K3	BB/78008/07/17	135	75
75 Découverte Multicolore (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or).....	783 75-08	K3	BB/78009/07/17	135	75
75 Découverte Argent.....	783 75-09	K3	BB/78010/07/17	135	75
75 Découverte Violette.....	783 75-10	K3	BB/78011/07/17	135	75
75 Découverte à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or).....	783 75-12	K3	BB/78012/07/17	135	75
75 Découverte Clignotante.....	783 75-13	K3	BB/78013/07/17	135	75
75 Découverte Frisson blanc.....	783 75-17	K3	BB/78014/07/17	135	75
75 Découverte Filet d'or.....	783 75-18	K3	BB/78015/07/17	120	75
75 Découverte Pluie d'or.....	783 75-19	K3	BB/78016/07/17	120	75
75 Découverte Multipastel (Rose, Citron, Mandarine, Aqua).....	783 75-21	K3	BB/78017/07/17	135	75
75 Découverte Or à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or).....	783 75-22	K3	BB/78018/07/17	120	75
75 Découverte Couleur et Fleur (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or).....	783 75-23	K3	BB/78019/07/17	120	75
75 Découverte Filet d'argent.....	783 75-30	K3	BB/78020/07/17	135	75
75 Découverte Frisson (AE).....	783 75-01E	K3	BB/78021/07/17	135	75
75 Découverte Bleue (AE).....	783 75-02E	K3	BB/78022/07/17	135	75
75 Découverte Jaune (AE).....	783 75-04E	K3	BB/78023/07/17	135	75
75 Découverte Verte (AE).....	783 75-05E	K3	BB/78024/07/17	135	75

NOM COMMERCIAL DE L'ARTIFICE	RÉFÉRENCE de l'artifice selon le titulaire	CLASSEMENT retenu	NUMÉRO d'agrément (*)	MASSE moyenne de matière active (g)	DISTANCE de sécurité (m)
75 Découverte Rouge (AE)	783 75-06E	K3	BB/78025/07/17	135	75
75 Découverte Multicolore (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 75-08E	K3	BB/78026/07/17	135	75
75 Découverte Argent (AE).....	783 75-09E	K3	BB/78027/07/17	135	75
75 Découverte Violette (AE).....	783 75-10E	K3	BB/78028/07/17	135	75
75 Découverte à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 75-12E	K3	BB/78029/07/17	135	75
75 Découverte Clignotante (AE).....	783 75-13E	K3	BB/78030/07/17	135	75
75 Découverte Frisson Blanc (AE).....	783 75-17E	K3	BB/78031/07/17	135	75
75 Découverte Filet d'or (AE).....	783 75-18E	K3	BB/78032/07/17	120	75
75 Découverte Pluie d'or (AE).....	783 75-19E	K3	BB/78033/07/17	120	75
75 Découverte Multipastel (Rose, Citron, Mandarine, Aqua) (AE).....	783 75-21E	K3	BB/78034/07/17	135	75
75 Découverte Or à changement (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 75-22E	K3	BB/78035/07/17	120	75
75 Découverte Couleur et Fleur (Frisson, Bleu, Jaune, Vert, Rouge, Argent, Violet, Clignotante, Frisson blanc, Filet d'or, Pluie d'or) (AE).....	783 75-23E	K3	BB/78036/07/17	120	75
75 Découverte Filet d'argent (AE).....	783 75-30E	K3	BB/78037/07/17	135	75

(*) BB : bombe d'artifice.

Le titulaire des présents agréments est la société Brézac Artifices, route de Mussidan, 24130 Le Fleix, laquelle importe et commercialise en France les produits portés dans le tableau ci-dessus.

Article 2

Les artifices de divertissement sont agréés aux conditions de la demande.

Le titulaire des présents agréments s'assure que les artifices de divertissement élémentaires importés, conservés, vendus ou utilisés en France sont conformes aux modèles décrits dans les dossiers susvisés et répondent aux exigences réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par le recueil des règles et procédures d'agrément des artifices de divertissement susvisé.

Le titulaire des présents agréments s'assure que la concentration des constituants des compositions pyrotechniques respecte, en outre, les tolérances fixées par l'article 37 de l'arrêté du 4 mai 2010 susvisé.

Article 3

Le titulaire des présents agréments s'assure que les notices et modes d'emploi des artifices de divertissement commercialisés donnent toutes indications nécessaires, en français, pour la préparation et l'exécution des tirs de façon à garantir la sécurité des personnes qui en sont chargées, ainsi que celle du public.

Ces indications comprennent, en particulier, les prescriptions relatives aux mesures à prendre en cas d'incident de tir ainsi que les distances de sécurité à respecter.

Article 4

Le titulaire des présents agréments est tenu de vérifier la conformité des produits importés avec les modèles agréés selon son plan qualité. Ce plan détermine notamment les plans d'échantillonnage et les fréquences de contrôle.

Article 5

Le titulaire des présents agréments s'assure que les étiquettes et marquages sont conformes en tous points aux modèles déposés lors de la demande d'agrément, aux exigences réglementaires en

vigueur, notamment celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du 4 mai 2010 susvisé. En particulier, la masse moyenne de matière active de chaque artifice, telle qu'elle apparaît dans les dossiers techniques présentés par le titulaire des agréments, est indiquée sur l'étiquette sous la forme :

« MA \approx xxxxx g » dans laquelle « xxxxx » représente la valeur en grammes de cette masse de matière active. Cette quantité peut être exprimée en « mg » ou en « kg » en fonction de la masse de l'artifice.

Article 6

Les présents agréments sont donnés sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables à ces produits, notamment en matière de transport, de conservation, de vente et d'utilisation.

Article 7

Les agréments ci-dessus sont valables jusqu'au 4 juillet 2017.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 17 août 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
L'ingénieur en chef des mines,

C. BOURILLET